

# 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

## Coalition Régionale de la Société Civile pour les Forêts et l'Environnement du Bassin du Congo

Réunion du Comité de Réflexion des 3 et 5 juin 2024 en marge de la 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du PFBC à Kinshasa, République Démocratique du Congo

### Communiqué Final

Les 3 et 5 juin 2024, en marge de la 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du PFBC à Kinshasa, République Démocratique du Congo, deux réunions du Comité de Réflexion de la Coalition Régionale de la Société Civile pour les Forêts et l'Environnement du Bassin du Congo, regroupant les Plateformes et Réseaux de la Société civile et élargie à tous les Plateformes et Réseaux présents à Kinshasa, se sont tenues à l'effet de maturer la réflexion pour le démarrage de l'implémentation de la Coalition et les principales leçons de la participation de la Coalition des OSC du Bassin du Congo à ladite Réunion des Parties du PFBC .

Après des échanges riches et empreints de cordialité sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et visant principalement à mettre en œuvre les instances de la Coalition dans un délai de 12 mois tel qu'adopté et contenu dans la Déclaration et le Communiqué final des assises de Bujumbura, de même que les éléments clés de la participation de la Coalition à la 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du PFBC, les résolutions ci-après ont été adoptées :

#### Résolution 1 :

La feuille de route d'activités sur 12 mois pour l'implémentation des instances de gouvernance de la Coalition des OSC du Bassin du Congo a été adoptée avec une insistance sur la nécessité de son financement par la CEEAC, la CEMAC, la COMIFAC, la CCBC, la BDEAC et le PFBC. Cette feuille de route est articulée autour des principaux points suivants :

1. Définir la structure et le mode de gouvernance de la Coalition des OSC et l'opérationnaliser ;
2. Affiner le nouveau positionnement de la Coalition des OSC du Bassin du Congo et le faire connaître de toutes les parties prenantes ;
3. Définir le mode de collaboration avec les autres Parties Prenantes ;
4. Elaborer la stratégie de communication et l'opérationnaliser ;
5. Elaborer la stratégie de mobilisation des financements et l'opérationnaliser.

#### Résolution 2 :

Madame Cécile Ndjebet, Championne des Forêts, a été désignée par consensus et à l'unanimité des participant(e)s Leader de la Coalition pour la période transitoire de 12 mois avec pour principales responsabilités :

1. Représenter la Coalition auprès des Etats et Institutions sous régionales, régionales et internationales et en tout lieu de besoin ;

2. Superviser le processus de développement institutionnel, de renforcement organisationnel et de la mise en œuvre des instances de gouvernance de la Coalition des OSC du Bassin du Congo par une animation inclusive du Comité de Réflexion et de l'ensemble des actrices et acteurs de la Société Civile du Secteur Forêts et Environnement ;
3. Interagir avec les Gouvernements, les Institutions et l'ensemble des Parties prenantes à la gestion durable des écosystèmes forestiers et des questions environnementales du Bassin du Congo et donner en tout point les positions claires et précises de la Coalition des OSC sur des sujets d'actualités, les processus et initiatives opérationnels, politiques et diplomatiques tout en veillant aux intérêts légitimes des Pays du Bassin du Congo, des Peuples autochtones, des Communautés locales, des femmes, des jeunes et des autres populations vulnérables ;
4. Se rassurer que la Coalition veille aux intérêts des OSC dans leur ensemble et œuvrer à la mobilisation et au financement de la Coalition et des OSC par les Gouvernements du Bassin du Congo, les Institutions régionales et toutes autres Parties prenantes sans conditions ni influences sur la liberté et l'autonomie de la Coalition dans ses prises de position et actions et par conséquent, refuser tout financement conditionnel.

### **Résolution 3 :**

La Coalition relève sa participation active aux travaux de la 20<sup>ème</sup> RdP avec l'appui financier de la Co-facilitation Gabonaise et Française du PFBC à qui elle adresse ses remerciements. La Coalition des OSC du BC félicite les Gouvernements, la CEEAC, la COMIFAC, la CEFDHAC, le PFBC, les Partenaires techniques et financiers et tous les participant(e)s aux travaux pour les échanges et le partage d'expériences. Elle saisit cette opportunité pour demander que le PFBC clarifie l'endossement tant sur le plan politique qu'institutionnel des conclusions et des recommandations qui seront issues des travaux.

En conclusion de ses travaux, la Coalition des OSC exprime sa forte préoccupation face à l'ampleur et aux impacts de la question de la place de Premier Puits de Carbone des forêts du Bassin du Congo et de dernier en financement qui est de moins de 4% par rapport à chacun des deux autres bassins forestiers tropicaux (Amazonie et Asie du Sud Est). A cet effet et au regard des enjeux économiques vitaux de l'Afrique Centrale, elle réitère la nécessité urgente de la tenue d'une réunion de clarification des rôles et responsabilités institutionnelles des Parties Prenantes. Elle demande de ce fait la participation effective des représentants de toutes les parties prenantes à cette réunion et d'inscrire en marge, la présentation de la perception des OSC du changement du paradigme de l'économie forestière spécifique au Bassin du Congo.

Fait à Kinshasa, le 05 juin 2024

**Les Participant(e)s**